



# Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires La CGT de la fonction publique de l'État

## SECTION REGIONALE INTERMINISTERIELLE DE L ACTION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE

### ASSEMBLEE PLENIERE DE LA SRIAS DES PAYS DE LA LOIRE DU 20 SEPTEMBRE 2011 (SECTION REGIONALE INTERMINISTERIELLE D ACTION SOCIALE)

#### 1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PLENIERE DU 20/05/2011

Le quorum étant atteint, le procès verbal est approuvé.

Monsieur Le Préfet de Région est excusé. Madame Godfroid, secrétaire générale pour les affaires régionales, le représente.

#### 2 – ETAT D AVANCEMENT DES ACTIONS 2011

Les actions réalisées selon les départements à ce jour :

##### - LOIRE-ATLANTIQUE

- Organisation d'un séjour pour 8 enfants adultes handicapés (en août 2011)
- Visite à Saint-Nazaire à Escal Atlantique (50 participants)

##### - MAINE ET LOIRE

- Aide à domicile (CESU)
- Conférence sur la gestion du patrimoine et droits de succession

##### - MAYENNE

- Visite à Terra Botanica (201 participants – grand succès)
- Aide à domicile (CESU)



*simplifiez-vous la vie!*

##### - SARTHE

- Conférence sur les énergies renouvelables (40 personnes)
- Journée d'information sur les retraites avec participation d'un notaire et du SRE (service des retraites de l'Etat) (40 personnes)

##### - VENDEE

- Séjour d'été pour enfants âgés de 8 à 15 ans
- Conférence sur la monoparentalité
- Sortie aux Machines de l'île à Nantes (immense succès : 892 personnes inscrites)
- Distribution de CESU (15)

#### 3 –VALIDATION DES PROJETS D' ACTIONS 2012

Différentes actions ont été proposées par les services sociaux des préfectures de la région. Certaines n'ont pas été retenues ne correspondant pas aux critères de l'action sociale collective et interministérielle.

Bien que le budget 2012 (74310 €) augmente de 18,07 % , la part revenant par agent n'est que de 0,93 € Il concerne les actions prévues pour les 5 départements de la région ainsi que les frais concernant le renouvellement du contrat « carte culture », le support communication « lettre SRIAS » ainsi que le nouveau projet de séjour retraités.

**Des autorisations d'absences sont en principes délivrées pour participer aux actions. La CGT rappelle aux agents qu'en ce qui concerne ces autorisations certaines administrations (DGFIP,....) refusent parfois de les accorder. En 2010-2011 le président de la SRIAS avait déjà alerté les administrations d'Etat en région à propos de ces absences. Il est aussi intervenu au CAR ( Comité administratif régional) où sont représentés les responsables de nos**

administrations sur ce sujet. La CGT demande une implication plus forte du préfet qui pourrait écrire aux directeurs locaux afin que ces derniers octroient ces autorisations d'absences.

#### 4 - SENIORS EN VACANCES



La DGAFP (Direction Générale des Administrations et de la Fonction Publique) et le CIAS (Comité Interministériel de l'Action Sociale) souhaitent mettre en place une action pour les agents retraités ne partant pas en vacances. La SRIAS Pays de Loire s'est portée volontaire pour expérimenter ce projet.

**Notre représentante CGT retraitée a porté ce projet en partenariat avec une chargée de développement de l'ANCV et le président de la SRIAS.**

Des séjours seront proposés à 317 € (moins participation de la SRIAS à définir) quelque soit le revenu pour toute personne de plus de 60 ans; une prise en charge de 50 % par l'ANCV (chèques vacances),

partenaire privilégié sur cette initiative, serait applicable pour les non imposables. Le séjour de 5 jours en pension complète se déroulerait à l'Ile d'Oléron la dernière semaine de juin 2012.

La CGT soulève le problème de la diffusion de cette information auprès des retraités de notre région tout comme celui du suivi des demandes. La préfecture précise que des contacts sont en cours avec le SRE pour introduire cette information avec l'envoi du bulletin annuel de pension. En revanche le suivi administratif des inscriptions se heurte au manque de personnel. M. LAMBERT, responsable de la plate-forme RH du SGAR (service général des Affaires Régionales) renvoie au groupe de travail interministériel qui doit apporter ses conclusions relatives à ce sujet en fin d'année sur d'éventuelles mise à disposition de personnel administratif auprès des SRIAS.

#### 5 - BERCEAUX EN CRECHE

La SRIAS Pays de Loire n'a toujours pas de places réservées en crèche pour les fonctionnaires en poste contrairement à 18 autres régions. Le président confirme qu'une demande auprès du CIAS a été initiée. Pour 2012 le projet de réservation de berceaux a été validé par les membres de la plénière. Deux études sont en cours sur Nantes – zone gare sud et zone aéroportuaire – A la Roche sur Yon une démarche vers le privé va être effectuée.

Une difficulté budgétaire demeure, les crédits sont alloués pour une année alors que les conventions sont signées pour trois années. Il est ainsi difficile de trouver des crèches susceptibles d'octroyer des places pour une année seulement.

**La CGT propose de faire un point sur les réservations des ministères afin que ceux-ci puissent mettre à disposition leurs places non pourvues.**

**Si toutefois des administrations projettent des travaux de construction ou de réhabilitation, la CGT demande alors que soit prévue une étude pour l'implantation de crèches interministérielles.**

#### 6 – PROJET DE RENCONTRE DES ACTEURS SOCIAUX SRIAS

Le président de la SRIAS projette d'organiser une journée en fin d'année entre les correspondants sociaux des ministères et des préfectures, des membres de la SRIAS et des conseillers techniques régionaux. Seront également invités M. le Préfet de Région, un représentant de la DGAFP et un représentant du CIAS.

Le thème de cette journée serait la présentation des 2 lettres de mission relatives à l'action sociale avec un temps d'échange entre les participants. Cela permettrait de clarifier les niveaux d'intervention entre les actions ministérielles et interministérielles au plan national et local.

#### 7 - LOGEMENTS SOCIAUX

Il semble difficile d'avoir une vision claire des 5% de logements sociaux mis à disposition des fonctionnaires. Il est aussi difficile de bien identifier les bailleurs sociaux.

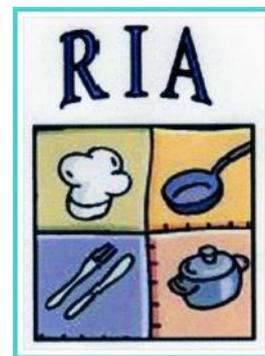
Pour la CGT il semble essentiel d'acquérir un logiciel uniforme permettant de recenser tous les logements. Il est nécessaire de figer en région le parc des logements donc de bien identifier tel ou tel logement mis à disposition par les bailleurs. Ce logiciel permettra aussi de suivre en temps réel les disponibilités de ces locations pour les fonctionnaires.



## 8 - RESTAURATION COLLECTIVE SOCIALE

La restauration collective de qualité reste une préoccupation importante de la délégation CGT à la SRIAS.

Il existe encore trop d'inégalités dans la restauration : certains départements ont peu de restaurants interadministratifs, il n'existe toujours pas d'harmonisation tarifaire des prix des repas pour les agents de la fonction publique. Pour cela une enquête interministérielle dans chaque région est en cours. Elle a pour objectif de connaître la réalité des besoins. En effet, les restructurations dans les services de l'état vont bon train et les fermetures de sites suivent avec de nouvelles réimplantations. Elles impactent bien évidemment la fréquentation dans les RIA. Selon le ministère de la fonction publique il est impératif de redéfinir les périmètres des restaurants.



**La CGT rappelle qu'elle reste attachée à une véritable restauration collective de qualité et qu'elle privilégie la gestion directe plutôt qu'une gestion concédée. En effet dans ce dernier type de gestion l'intendance est confiée à divers prestataires privés type Eurest. Le but essentiel de ces entreprises est bien évidemment de faire du profit. Pour cela, afin de satisfaire les exigences des dirigeants et des actionnaires, la gestion devient strictement budgétaire et tous les moyens sont mis en œuvre pour rationaliser au plus juste le coût de chaque repas. Ainsi l'ensemble des subvention versées par l'Etat n'est pas essentiellement utilisé pour la restauration (charges de personnels, fluides, approvisionnements,...). Une part de ces subventions, versées au prestataire selon la procédure de marché public, sera utilisée pour dégager un bénéfice reversé bien évidemment aux actionnaires. Cette rationalisation se caractérise alors par une baisse de la quantité et de la qualité dans l'assiette – vous pouvez tous en convenir - . Par ailleurs les conditions de travail et de salaire des salariés de ces entreprises restent très médiocres par rapport à notre statut de fonctionnaires de l'Etat. Avec une gestion directe l'ensemble des subventions pourraient être utilisées pour la restauration et ainsi remonter la qualité et la quantité tout en offrant des garanties collectives beaucoup plus acceptables aux salariés.**

Le projet de création du RIA d'Angers est accepté.

Dans le 85 les travaux d'étanchéité touchent à leur fin.



Au RIA Cambronne la remise aux normes va débuter. Une chaîne de froid s'installera alors au rez-de-chaussée. Est-ce pour approvisionner « le nouveau commerce de sandwicherie » nouvellement implanté ? Malgré cette nouveauté un grand nombre d'agents s'offusque de l'augmentation de 0,20 € pour tous sur le ticket repas. En effet l'association de gestion du restaurant (AURIAC) a décidé sans réelle concertation des convives de l'implantation de ce type de restauration et l'instauration de cette « taxe supplémentaire ». Selon une circulaire de la fonction publique les restaurants interadministratifs peuvent être exonérés de la TVA si ils remplissent un certain nombre de conditions. L'une d'entre-elles stipule :

*« Le prix des repas servis aux usagers des restaurants interadministratifs est exonéré de TVA lorsque l'exploitation du restaurant répond aux conditions suivantes :*

*1-l'objet du restaurant consiste uniquement en l'acquisition de produits à consommer sur place et non à emporter ... »*

Une sandwicherie c'est bien évidemment de la vente à emporter, ce qui justifie par conséquent la perte de l'exonération de la TVA. **L'augmentation de 0,20 € se justifie-t-elle par cela ?**

En ce sens, la CGT va interroger l'association AURIAC, les services appropriés de la préfecture de région tout comme le CIAS qui valide le versement des subventions.

Au RIA de Carcouet, la réhabilitation débutera début 2012.

Au RIA de Laval, les travaux commencés ont mis en évidence de graves problèmes d'amiante. A ce jour tout est arrêté, une étude sur tout l'environnement a été demandée. Les représentants CGT demandent d'être destinataires du dossier le plus rapidement possible. Leurs inquiétudes sont d'autant plus vives que des travaux préalablement effectués n'avaient jamais mis à jour de problématique amiante.



## 9 - SITE INTERNET

De nouvelles informations sont régulièrement mises en ligne sur le site internet de la SRIAS : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/organisation/SRIAS.html> – n’hésitez plus – connectez-vous !

## 10 - CARTE CULTURE LOISIRS

A ce jour environ 7000 cartes ont été distribuées en région Pays de Loire. Une réunion avec les correspondants de préfecture a mis en évidence certaines difficultés (recensement des agents – diffusion des informations) ; le manque de personnel dans les services sociaux tant des préfectures que des administrations a engendré ces dysfonctionnements.

Malgré cela en 2010 la carte culture loisir a été mise en place, gratuitement pour les agents, et continue à fortement intéresser les agents de la fonction publique d'Etat en Région pour 2012. Par ailleurs certaines administrations (Education Nationale – DRFIP - ...) jouent le jeu de la transparence et autorisent la mise en ligne sur leur intranet des offres promotionnelles de notre prestataire.

N’hésitez pas à contacter la CGT et ses représentants à la SRIAS pour tout ce qui est relatif à l’action sociale interministérielle.

### VOS REPRESENTANT CGT A LA SRIAS PAYS DE LOIRE

[Marianne GAUTIER](#) – DGFIP 44 - 02.51.12.85.53

[Andrée MARGELY](#) – Retraités DGFIP 44

[Christophe ANDRE](#) – DGFIP 44 - 02.40.85.68.38

[James VARENNES](#) – DDEA 85 (et actuel président) - 06.70.03.94.49

[Christian DAVIAUD](#) – DEFENSE – 02.40.44.98.22

## INFORMATION DE LA SRIAS

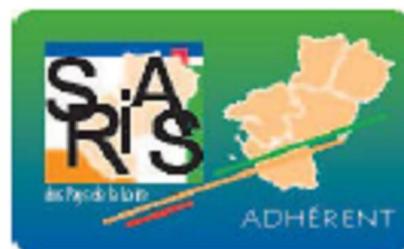
La section régionale interministérielle d'action sociale a  
le plaisir de vous proposer la carte culture loisirs

La carte vous offre des tarifs préférentiels dans quatre grands champs d'actions :

- La culture
- Les vacances et les voyages
- Les loisirs et le sport
- Les sports d'hiver

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site :

<http://www.ancavtt.asso.fr/le-reseau-associatif/france-regions/region-ouest/>



Vous y trouverez le guide téléchargeable de l'ensemble des prestations offertes par notre partenaire pour notre région (musées - monuments - attractions diverses - cinémas et spectacles.....)

Afin de rationaliser la mise en place et la distribution de cette carte, les correspondants sociaux des différents Ministères s'adresseront aux préfectures de département, qui centraliseront les demandes.

### **Coupon réponse à adresser à votre correspondante d'action sociale :**

Mme/Mlle/M.....sollicite la carte culture-loisirs

Adresse personnelle.....

Ville.....

Mail (professionnel et **privé**).....

Votre Ministère (mention obligatoire).....

PS : vos adresses mails sont importantes pour que vous puissiez recevoir rapidement les offres promotionnelles offertes par notre prestataire

Cachet de votre service

Si toutefois vous souhaitiez ne plus recevoir les offres promotionnelles de notre prestataire TOURISME ET LOISIRS, vous pourrez à tout moment lui signifier votre radiation par simple mail à [tourisme.loisirs@wanadoo.fr](mailto:tourisme.loisirs@wanadoo.fr) afin que vos coordonnées soient effacées du fichier.